



## 14ème législature

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>69643</b>   | De <b>M. Pierre Morel-A-L'Huissier</b> ( Union pour un Mouvement<br>Populaire - Lozère ) | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale,<br>enseignement supérieur et recherche   |  | <b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale,<br>enseignement supérieur et recherche |
| <b>Rubrique</b> >enseignement  | <b>Tête d'analyse</b> >élèves  | <b>Analyse</b> > échec scolaire. perspectives.  |
| Question publiée au JO le : <b>25/11/2014</b><br>Réponse publiée au JO le : <b>04/08/2015</b> page : <b>5991</b><br>Date de changement d'attribution : <b>06/03/2015</b><br>Date de renouvellement : <b>03/03/2015</b> |  |   |

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réussite scolaire des élèves. En effet, 52 % des parents se déclarent stressés par la réussite de leur enfant. Il souhaiterait savoir quelle est sa position à ce sujet.

### Texte de la réponse

La préservation d'un climat serein à l'école est l'une des conditions de la réussite des élèves et plus globalement de leur épanouissement personnel. La question du « bien-être à l'école » est une préoccupation importante de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'école doit s'efforcer de garantir les conditions de la réussite de tous dans un climat serein pour l'ensemble de la communauté éducative. La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoit que la lutte contre toutes les formes de violence constitue une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire. De manière plus globale, ce sont les conditions d'un climat scolaire serein qui doivent être instaurées pour favoriser les apprentissages, le bien-être et l'épanouissement des élèves. Un guide « Une école bienveillante face aux situations de mal-être des élèves » est ainsi à disposition des équipes éducatives des collèges et des lycées afin de pouvoir, en concertation avec toutes les personnes ressources, trouver une solution adaptée à chaque jeune en difficulté à l'école. Par ailleurs, la réforme de l'évaluation doit permettre une participation plus importante, une meilleure estime de soi et une motivation renforcée. Le principe de l'évolution des modalités d'évaluation des élèves, afin d'« éviter une "notation-sanction" à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensibles par les familles » est inscrit dans la loi du 8 juillet 2013. L'évaluation doit dire quelque chose. Elle doit être un outil de progrès pour les élèves et non un outil de relégation. Elle doit être un indicateur de ce qui est acquis et de ce qui ne l'est pas, et non un couperet. Elle doit être ouverte à la progressivité des apprentissages des élèves. Le suivi de l'élève pour les périodes charnières d'orientation est quant à lui renforcé. Les structures d'information et d'orientation avec l'équipe des personnes référentes (professeurs principaux, conseillers d'orientation psychologues notamment) jouent pleinement leur rôle de soutien. La découverte du monde du travail par les jeunes, lors des stages à la fin du collège, est en cela un élément déterminant pour rendre l'élève acteur de son propre choix d'orientation. De même, l'expérimentation du choix de la voie d'orientation par les parents en fin de classe de 3e se poursuit dans les établissements volontaires. L'orientation doit en effet pouvoir associer l'élève, ses parents et l'équipe pédagogique et éducative afin d'être comprise et non subie. Le rôle des familles est enfin pleinement pris



en compte dans une démarche de co-éducation afin de favoriser une coopération renforcée avec les parents, en particulier ceux les plus éloignés du système scolaire. Ainsi l'aménagement des « espaces parents », lieux principalement dédiés aux rencontres individuelles ou collectives, facilite la participation des familles, les échanges et la convivialité. Il est à noter que, selon l'enquête HBSC (Health Behaviour in School-aged Children) de 2010, réalisée auprès des élèves de 11 à 15 ans scolarisés du CM2 à la première année de lycée, plus des deux tiers des collégiens de France disent aimer l'école (68,5 %), plus de trois quart des élèves indiquent ne pas être vraiment stressés par leur travail scolaire (aucun stress : 34,7 % ; un peu : 43,9 %), et la grande majorité déclare percevoir un soutien plutôt élevé de leurs parents concernant la vie scolaire (élevé : 77,4 % ; moyen : 19,9 %).